

Compte rendu annuel
des activités de
l'Office des affaires acadiennes
pour l'exercice financier
2008-2009

Table des matières

A. Énoncé des responsabilités	3
B. Message du ministre et de la directrice générale	4
C. Introduction	5
D. Progrès et réalisations	6
D.1 Objectif stratégique n° 1	6
Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>	6
D.2 Objectif stratégique n° 2	9
Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.	9
D.3 Objectif stratégique n° 3	12
Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.	12
E. Bilan financier	16
F. Mesure du rendement	17
F.1 Objectif stratégique n° 1	17
Résultat 1.1	17
Résultat 1.2	18
Résultat 1.3	19
F.2 Objectif stratégique n° 2	20
Résultat 2.1	20
Résultat 2.2	21
Résultat 2.3	22
Résultat 2.4	23
F.3 Objectif stratégique n° 3	24
Résultat 3.1	24
Résultat 3.2	25
Résultat 3.3	28
G. Information supplémentaire	29

A. Énoncé des responsabilités

Le compte rendu des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2009 est préparé en vertu de la loi provinciale sur les finances (*Provincial Finance Act*) et des politiques et lignes directrices gouvernementales. Ces autorités exigent la présentation d'un compte rendu sur les résultats selon le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice financier 2008-2009. Le compte rendu des résultats de l'Office des affaires acadiennes inclut nécessairement les estimations, les jugements et les opinions de la direction de l'Office des affaires acadiennes.

Nous reconnaissons que le présent compte rendu des activités relève de la direction de l'Office des affaires acadiennes. Le compte rendu est, dans la mesure du possible, une représentation complète et exacte des résultats en ce qui a trait aux objectifs et aux priorités établis dans le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice.

Original signé

le 11 septembre 2009

L'honorable Graham Steele
Ministre

Date

Original signé

le 11 septembre 2009

Vaughne Madden
Directrice générale

Date

B. Message du ministre et de la directrice générale

Nous sommes heureux de présenter le compte rendu annuel des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice 2008-2009.

Ce compte rendu des activités vise à partager avec le gouvernement et le grand public les réalisations effectuées par l'Office des affaires acadiennes au cours du dernier exercice financier. Le compte rendu offre également un aperçu du bilan financier et de la mesure du rendement.

À titre d'organisme central de soutien du gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services qui aident les ministères et autres institutions publiques désignées à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et du *Règlement sur les services en français*.

Cette aide peut être offerte sous forme de services de traduction, de formation linguistique en français pour les employés, d'outils promotionnels tels que les insignes et les affiches *Bonjour!* et du financement pour l'élaboration ou la prestation des services en français. L'Office des affaires acadiennes offre également des conseils sur l'élaboration de politiques et coordonne le développement de lignes directrices liées à la prestation de services en français.

L'Office des affaires acadiennes appuie toujours le dialogue continu et la collaboration entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone. Ce dialogue permettra de s'assurer que les besoins de la communauté sont connus et compris afin d'offrir les services qui sont nécessaires pour sa préservation et son essor.

Les faits saillants de l'exercice 2008-2009 incluent le lancement des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français, l'inclusion d'une question sur la capacité linguistique en français dans le sondage auprès des employés intitulé « How's Work Going? » et la signature d'une proclamation d'engagement social par 70 organismes de la communauté acadienne et francophone afin de démontrer leur engagement à promouvoir et à utiliser les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Nous remercions le ministère du Patrimoine canadien et nos partenaires dans la communauté acadienne et francophone pour leurs contributions envers l'atteinte de nos objectifs. Nous souhaitons aussi reconnaître le rôle important joué par le Comité de coordination des services en français dans l'atteinte de nos objectifs et dans l'augmentation ou l'amélioration des services offerts en français par leurs ministères et offices respectifs.

Cet esprit de collaboration continue de nous inspirer dans nos efforts pour la préservation et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse.

Graham Steele
Ministre des Affaires acadiennes

Vaughne Madden
Directrice générale

C. Introduction

La reconnaissance officielle de l'Office des affaires acadiennes dans la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*) et l'adoption de la *Loi sur les services en français* en décembre 2004 démontrent que notre gouvernement s'est engagé à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et à assurer la prestation de services en français par les institutions publiques désignées. Le *Règlement sur les services en français*, qui a été pris en décembre 2006, a renforcé davantage cet engagement en donnant une orientation concrète aux ministères et aux autres institutions publiques désignées.

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Notre travail est guidé par trois objectifs stratégiques :

- Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
- Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.
- Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Notre compte rendu des activités pour l'exercice 2008-2009 résume les activités, les réalisations et les mesures du rendement pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2009. Ce compte rendu doit être lu conjointement avec le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes 2008-2009, qui est publié en français et en anglais sur notre site Web : www.gov.ns.ca/acadien. Le présent compte rendu des activités n'inclut que les activités de l'Office des affaires acadiennes.

Pour obtenir des renseignements sur les progrès effectués par le gouvernement en matière de prestation de services en français, il faut consulter le rapport annuel déposé à l'Assemblée législative par le ministre des Affaires acadiennes, comme l'exige la *Loi sur les services en français*. Le Rapport d'étape 2008 - Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse contient des renseignements détaillés sur les progrès effectués en matière de prestation de services en français par les institutions publiques désignées pour l'exercice 2007-2008. Ce rapport peut également être consulté, en français et en anglais, sur le site Web de l'Office des affaires acadiennes à l'adresse www.gov.ns.ca/acadien. Le rapport d'étape pour l'exercice 2008-2009 sera publié à l'automne 2009.

D. Progrès et réalisations

Voici un aperçu des progrès et des réalisations de l'Office des affaires acadiennes au cours de l'exercice financier 2008-2009. Ces réalisations sont présentées selon les objectifs stratégiques et les activités prioritaires incluses dans le Plan d'affaires 2008-2009 de l'Office des affaires acadiennes.

D.1 Objectif stratégique n° 1

Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

1. **Activité prioritaire : Promotion de la *Loi sur les services en français* et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la *Loi*.**

- La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a assuré la présidence et le leadership du Comité de coordination des services en français au cours de l'année; 24 ministères et offices étaient représentés en 2008-2009. Les sous-comités du Comité de coordination ont travaillé sur les différents résultats visés pour cette année, y compris le développement et le lancement des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français, l'élaboration de lignes directrices pour la gestion du contenu Web en français, la distribution interne des lignes directrices pour les consultations en français, et la préparation du Plan stratégique pour les services en français 2009-2013.
- L'Office des affaires acadiennes a offert des conseils aux institutions publiques désignées pour la préparation et la publication de leurs plans annuels de services en français. Un nouvel agent de gestion de programmes, embauché en 2008-2009, a effectué la mise à jour du modèle pour les plans de services en français et offert de l'aide aux institutions publiques désignées dans la préparation de leurs plans de services en français.
- La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a rencontré régulièrement le comité consultatif de sous-ministres pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Ce comité est formé du sous-ministre du Bureau du premier ministre et du Conseil du trésor et de la politique, du sous-ministre des Affaires intergouvernementales, et aussi du Commissaire de la fonction publique.
- Des présentations sur les responsabilités des institutions publiques désignées en ce qui a trait à la prestation de services en français ont été effectuées à différents forums et personnes individuelles, notamment le forum des sous-ministres, le forum des cadres supérieurs responsables des politiques (Senior Policy Executives Forum) et la direction de plusieurs institutions publiques désignées.
- L'Office des affaires acadiennes a poursuivi le développement d'une séance de formation à l'intention des fonctionnaires visant à les sensibiliser davantage à la *Loi sur les services en français* et au *Règlement sur les services en français*, et à leur présenter un aperçu du contexte culturel, social, économique et historique de la communauté acadienne et francophone.

L'Office a organisé un deuxième essai de la séance de formation et consulté les intervenants gouvernementaux afin de finaliser le contenu du cours et la logistique de la prestation du cours. La formation sera offerte aux fonctionnaires à l'automne 2009.

- Le deuxième rapport annuel sur les progrès effectués par le gouvernement en matière d'élaboration et de prestation de services en français, intitulé Rapport d'étape 2008 – Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, a été publié et déposé à l'Assemblée législative par le ministre des Affaires acadiennes le 20 novembre 2009. Des exemplaires ont été distribués à l'échelle du gouvernement et au sein de la communauté afin d'informer le public et les employés du gouvernement des progrès réalisés en matière de prestation de services en français.

2. Activité prioritaire : Élaboration de politiques et lignes directrices sur les ressources humaines relativement à la prestation de services en français

- L'Office des affaires acadiennes a contribué au recrutement d'un analyste des politiques sur les services en français à la Commission de la fonction publique, et a aidé à définir les responsabilités et priorités du titulaire de ce poste.
- Le sous-comité sur les ressources humaines et la formation s'est réuni pour passer en revue les lignes directrices sur les ressources humaines liées aux services en français et pour offrir des conseils au nouvel analyste des politiques.
- Une question liée à la capacité linguistique en français a été élaborée et incluse dans le sondage de 2009 effectué auprès des employés intitulé « How's Work Going? ». On prévoit obtenir les résultats vers la fin de l'été. (Voir l'activité prioritaire 1 de l'objectif stratégique n° 2 pour obtenir plus d'information.)

3. Activité prioritaire : Négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Canada en ce qui a trait à la prestation de services en français

- En 2008-2009, l'Office des affaires acadiennes et le Comité de coordination des services en français ont préparé un nouveau Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013. Ce plan stratégique devient la base des négociations de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, qui assure le financement à l'appui de l'élaboration de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
 - L'objectif général du Plan stratégique est d'appuyer l'élaboration, la prestation et l'expansion des services gouvernementaux de qualité offerts en français à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, ainsi que d'appuyer les initiatives qui permettront d'améliorer la vitalité et le développement de la communauté.
 - Le plan définit des objectifs spécifiques et les types d'activités qui seront entreprises afin d'améliorer les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.
 - La communauté acadienne et francophone a fait l'objet de consultations par l'entremise

de la table sectorielle juridico-politique, dirigée par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

- Au cours de l'année, l'Office a contribué à l'élaboration d'un cadre général pour les ententes fédérales-provinciales et fédérales-territoriales sur les services en français par sa participation à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.
- Des négociations ont été initiées avec Patrimoine canadien et se termineront en 2009-2010.

4. **Activité prioritaire : Appui à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC)**

- Au cours de cet exercice financier, le ministre des Affaires acadiennes a assuré le leadership de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, une organisation formée de ministres qui travaillent en consultation pour l'avancement de la francophonie au Canada.
 - Le ministre a présidé l'organisation jusqu'à son assemblée annuelle tenue à Québec en septembre 2008, puis est demeuré membre du comité exécutif pour le reste de l'année. Pendant cette même période, la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a été présidente et membre du comité exécutif du réseau de hauts fonctionnaires qui appuient les ministres.
- L'Office des affaires acadiennes, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, a contribué à plusieurs initiatives de la CMFC.
 - Aidé à la préparation de la soumission de la Conférence au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) au sujet des services (radio et télévision) offerts en français dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
 - Appuyé la stratégie d'intervention jeunesse de la Conférence en offrant du financement aux projets jeunesse tels que *RÉVEILution*, *Dialogues jeunesse* (une consultation effectuée auprès des jeunes à l'échelle du pays) et participation du Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, à Québec.
 - Élaboré un cadre de collaboration pour la négociation des nouvelles ententes fédérales-provinciales-territoriales relatives aux services en français.
- L'Office a également contribué à l'élaboration d'un plan de communications afin de sensibiliser davantage les gens de l'ensemble du pays à la Conférence.

D.2 Objectif stratégique n° 2

Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.

1. **Activité prioritaire : Coordination de la formation linguistique en français à l'intention des fonctionnaires**

- La formation linguistique en français a été offerte aux fonctionnaires afin d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. Plus de 650 places en formation ont été comblées. Les frais liés à cette formation (environ 120 000 \$) ont été principalement payés par l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, et le gouvernement provincial a payé les frais liés au salaire des employés participants. La formation à Halifax et à Tusket a été offerte par l'Université Sainte-Anne quatre fois cette année (printemps, été, automne et hiver), alors que la formation à Sydney a été offerte par le Conseil communautaire Étoile de l'Acadie pendant l'automne et l'hiver.
- Pendant l'année, l'Office des affaires acadiennes a organisé 11 « causeries-midi », des séances d'apprentissage informelles en français sur une variété de sujets. Au total, 146 personnes ont participé à ces activités, qui offrent l'occasion de s'exercer à parler français dans un environnement moins structuré qu'une salle de classe.
- L'Office des affaires acadiennes a coordonné un projet spécial financé par le programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dont l'objectif est de renforcer la présence et l'accessibilité de l'information parlementaire en français. Un élément de ce projet est la prestation de cours de français aux employés et membres de l'Assemblée législative.
 - Neuf parlementaires et 15 employés ont participé à la première série de cours offerts par l'Université Sainte-Anne.
- En collaboration avec la Commission de la fonction publique et le Comité de coordination des services en français, l'Office des affaires acadiennes a pris des mesures pour inclure une question liée à la capacité linguistique en français dans le sondage de 2009 effectué auprès des employés intitulé « How's Work Going? ». Les résultats sont prévus à la fin de l'été 2009, et ils offriront à l'Office des affaires acadiennes une mise à jour du sondage sur la capacité linguistique effectué en 2003-2004 auprès de 14 ministères et offices par le Comité de coordination. (Voir la section « Résultat 2.1 » pour obtenir plus d'information.)

2. **Activité prioritaire : Prestation de services de traduction**

- L'Office des affaires acadiennes coordonne les services de traduction pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Les ministères, offices et organismes peuvent présenter des demandes de traduction de publications, de communiqués de presse, de discours, de correspondance, de contenu Web et d'autres documents. En 2008-2009, 42 institutions publiques désignées et 13 autres entités gouvernementales ont présenté des demandes de traduction. Au total, 1,6 million de mots ont été traduits.

- L'Office des affaires acadiennes a également coordonné la traduction de certaines sections du site Web de l'Assemblée législative et du site Web d'Élections Nouvelle-Écosse. Ces projets ont été financés par le programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dont l'objectif est de renforcer la présence et l'accessibilité de l'information parlementaire en français. Plus de 32 500 mots ont été traduits, ce qui représente une valeur de 9 000 \$ en services.

3. **Activité prioritaire : Promotion des services en français à l'aide du logo *Bonjour!* et d'autres outils**

- La promotion du programme d'identité visuelle *Bonjour!* pour les services en français a été effectuée au sein du gouvernement, ainsi qu'à l'extérieur du gouvernement.
- Des annonces ont été publiées dans le magazine d'affaires francophone *Progrès*, dans le journal *Seniors Advocate* et dans *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*.
- L'Office a continué de distribuer le matériel *Bonjour!* au sein du gouvernement afin d'aider ce dernier à promouvoir l'offre active de services en français. En 2008-2009, l'Office des affaires acadiennes a distribué 740 insignes *Bonjour!*, 116 affiches de bureau, 713 articles d'information (affiches, cartes, autocollants et brochures), 392 barres d'outils pour le clavier indiquant comment faire les accents en français et 143 outils d'information à spirale à 19 institutions publiques désignées.
- L'Office des affaires acadiennes a élaboré une nouvelle page Web qui assure un lien aux sites Web des différents ministères et autres institutions publiques désignées qui présentent du contenu en français : www.gov.ns.ca/bonjour.
- Afin d'appuyer l'offre active de services en français, on a encouragé les institutions publiques désignées à afficher le bouton *Bonjour!* sur la page d'accueil de leur site Web afin de faciliter la navigation vers le contenu disponible en français. Plusieurs institutions publiques désignées affichent maintenant le bouton *Bonjour!*, notamment le ministère de l'Énergie, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé, le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre, Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités et la régie régionale de la santé Annapolis Valley.
- Afin de présenter une image uniforme au programme *Bonjour!*, la marque *Bonjour!* a été utilisée dans le cadre de deux nouvelles initiatives en 2008-2009 : la campagne de marketing social *Bonjour!* visant à promouvoir les services en français dans la communauté (voir l'activité prioritaire 3 de l'objectif stratégique n° 3 pour obtenir plus d'information), et les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français (voir l'activité prioritaire 4 de l'objectif stratégique n° 3 pour obtenir plus d'information).
- Des lignes directrices sur l'affichage du contenu en français sur les sites Web du gouvernement provincial ont été élaborées et distribuées aux webmestres du gouvernement afin de les aider à gérer le contenu en français de leur ministère. Communications Nouvelle-Écosse et Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités ont assuré le leadership de ce projet.

4. **Activité prioritaire : Aide financière pour les services en français**

- L'Office des affaires acadiennes a géré l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette entente a fourni 1,4 million de dollars à la Nouvelle-Écosse en 2008-2009.
 - Les services prioritaires en français ont été appuyés, incluant l'élaboration de nouveaux services en ligne offerts en français par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, par exemple le paiement des contraventions municipales et les paiements par Interac. Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités a également mis en œuvre un nouveau système de gestion du contenu Web qui aide à gérer et à maintenir le contenu en français.
 - Un montant total de plus de 966 000 \$ a été fourni à 17 institutions publiques désignées afin d'aider à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives de services en français.
 - Un financement supplémentaire de 60 000 \$ pour des projets spéciaux a été négocié pour le projet « Ça se brasse chu nous », une campagne de marketing social. Des renseignements supplémentaires sont présentés sous l'activité prioritaire 2 de l'objectif stratégique n° 3.
- L'Office des affaires acadiennes a continué de développer sa relation et de collaborer avec le gouvernement du Québec conformément à l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement du Québec a approuvé 10 projets pour un total de 19 500 \$. Ces projets ont aussi été appuyés par le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.
- La bibliothèque de l'Assemblée législative a fait l'achat de plusieurs publications en français grâce au financement offert par le programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ce projet est géré par l'Office des affaires acadiennes.

D.3 Objectif stratégique n° 3

Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

1. **Activité prioritaire : Participation aux initiatives interministérielles**

L'Office des affaires acadiennes a participé, dans la mesure du possible, aux initiatives à l'échelle du gouvernement pour offrir son point de vue afin de s'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en considération, et que les exigences de la *Loi sur les services en français* et du *Règlement sur les services en français* sont respectées.

Le personnel de l'Office des affaires acadiennes a participé et contribué aux comités interministériels suivants :

- Forum des cadres supérieurs responsables des politiques (Senior Policy Executives Forum), y compris le groupe de travail sur les consultations
- Comité interministériel sur l'Entente relative au marché du travail
- Comité interministériel sur les relations intergouvernementales
- Table ronde sur la diversité
- Comité sur les politiques en matière de loisirs
- Forum de planification à long terme
- Groupe d'action en matière de développement communautaire

2. **Activité prioritaire : Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone**

- L'Office des affaires acadiennes a continué d'encourager les membres de la communauté acadienne et francophone à faire connaître leurs besoins au gouvernement et à prévoir des fonds pour aider les ministères et institutions du gouvernement à offrir des services en français lors de leurs consultations. L'Office a rencontré fréquemment la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et ses organismes membres.
- En 2008-2009, l'Office a contribué au renforcement du dialogue entre la communauté et le gouvernement en participant à des réunions ou en organisant des réunions entre différents groupes, notamment :
 - la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse et le ministère des Services communautaires;
 - le Réseau Santé Nouvelle-Écosse, le ministère de la Santé et le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé;
 - le Réseau acadien des intervenants en employabilité et le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre.
- Le Comité de coordination des services en français a finalisé et distribué les lignes directrices sur les consultations en français, qui aident les institutions publiques désignées à déterminer à quel moment ils doivent inclure les services en français dans leur processus de consultation.

Une trousse d'information interne a également été préparée afin de présenter plusieurs ressources telles que les types de services qui pourraient être offerts et d'aider à identifier les intervenants clés de la communauté acadienne et francophone.

- Un membre du personnel de l'Office des affaires acadiennes et un membre du Comité de coordination des services en français ont contribué aux efforts du groupe de travail sur les consultations dirigé par le Conseil du trésor et de la politique afin de promouvoir les exigences liées aux services en français pendant les consultations publiques.
- Sept consultations ou activités qui ont engagé la communauté acadienne ont été appuyées par un financement de près de 41 500 \$ offert en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.
 - Une consultation de Voluntary Planning au nom du ministère des Ressources naturelles au sujet de l'élaboration d'une stratégie sur les forêts, les minéraux, les parcs et la biodiversité.
 - *Dialogue jeunesse*, une consultation auprès des jeunes acadiens et francophones effectuée en collaboration avec le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la stratégie nationale d'intervention jeunesse de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.
 - Appui au projet *RÉVEILution* du Conseil jeunesse acadien, mis à l'essai dans le comté de Richmond et à Par-en-Bas (Argyle) afin de consulter les jeunes acadiens et francophones au sujet des services en français. Ce projet a également été appuyé par le ministère des Services communautaires.
 - Appui à un forum et une consultation des parents acadiens et francophones par la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. Le ministère des Services communautaires et d'autres ministères ont tiré avantage de cette consultation.
 - Consultation de la communauté par le Réseau Santé. Appuyé par le ministère de la Santé et le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé.
 - Consultation des aînés acadiens et francophones par le Regroupement des aînés et aînées de la Nouvelle-Écosse au sujet des Jeux acadiens des aînés. Ce projet a aussi été appuyé par le ministère des Aînés.
 - Activités bilingues de sensibilisation dans la communauté acadienne et francophone et coordination de services en français lors de consultations effectuées par le ministère de l'Environnement.

3. **Activité prioritaire : Campagne de marketing social pour encourager l'utilisation des services gouvernementaux en français**

Un financement spécial a été négocié en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français pour un projet intitulé « Ça se brasse chu nous ». L'Office des affaires acadiennes a collaboré avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse pour ce projet, qui incluait le développement et la mise en œuvre d'une campagne de marketing social visant à encourager la communauté acadienne et francophone à utiliser les services en français et à demander pour les services en français.

Bien qu'il s'agissait d'une initiative menée par la communauté, l'Office des affaires acadiennes a offert des conseils en matière de communications et de marketing. Le lancement officiel de la campagne a eu lieu au début mars 2009 lors d'une conférence de presse pendant laquelle des représentants de plus de 70 organismes de la communauté acadienne et francophone ont signé une proclamation d'engagement social, s'engageant ainsi à utiliser les services gouvernementaux en français et à encourager les autres à le faire.

La campagne était liée au programme d'identification visuel *Bonjour!* du gouvernement. Tout le matériel de la campagne incluait un lien à une nouvelle page Web (www.gov.ns.ca/bonjour), qui contient des liens aux ministères, offices et agences qui offrent actuellement des services en français.

Une phrase clé de la campagne était « En Nouvelle-Écosse, *Bonjour!* va loin ». Si une conversation entre un employé du gouvernement et un client acadien ou francophone débute par une salutation comme « bonjour », il est plus probable que le client continuera la conversation en français.

D'autres éléments de la campagne incluent :

- la distribution de 20 000 cartes postales dans les foyers acadiens et francophones;
- la distribution de 20 000 aimants portant le logo *Bonjour!*;
- une campagne communautaire de publicité à la radio et dans les journaux à l'échelle de la province;
- une campagne de publicité dans les autobus de la MRH;
- la commandite d'événements, p. ex. Rendez-vous de la Francophonie, Forum économique (CDENE), Prends ta place (CJPNE), Semaine de la promotion de l'éducation en français (CSAP).

4. **Activité prioritaire : Reconnaissance de l'excellence en matière de prestation de services en français par la fonction publique**

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée. Afin de reconnaître les personnes ou les groupes qui jouent un rôle important dans le succès des initiatives sur les services en français, l'Office des affaires acadiennes a lancé les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français, le 20 mars 2009. Les leaders du gouvernement et de la communauté ont assisté au lancement.

Trois prix seront décernés chaque année dans les catégories suivantes afin de reconnaître les personnes ou les équipes qui ont fait des contributions remarquables à l'élaboration et à la prestation de programmes et de services en français.

- Excellence en matière de leadership
- Excellence en matière de développement de programme
- Excellence en matière de prestation de services au public

Le public sera en mesure de proposer des candidatures dans la catégorie *Excellence en matière de prestation de services au public*, et les employés du gouvernement pourront proposer des candidatures dans les trois catégories. La période de mise en candidature est prévue de septembre à novembre 2009, et les premiers prix seront remis en mars 2010.

Le programme de prix permet également la reconnaissance de la contribution des anciens coordonnateurs des services en français et la nomination de « champions » des services en français. Voir la section « Résultat 3.3 » pour obtenir plus d'information.

5. Activité prioritaire : Amélioration du profil provincial, national et international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse

- Afin d'encourager les Acadiens et les francophones à présenter leur candidature aux conseils, agences et commissions de la Nouvelle-Écosse, l'Office des affaires acadiennes a aidé le bureau du Conseil exécutif à traduire en français une brochure promotionnelle. La sensibilisation des gens aux possibilités de nomination a été effectuée par l'entremise du comité consultatif du ministre des Affaires acadiennes et du Comité de coordination des services en français.
- Le ministre des Affaires acadiennes a prononcé environ 20 discours officiels lors de différentes activités, notamment des conférences de presse, des forums, des symposiums et des assemblées générales annuelles, par exemple : Finale des Jeux de l'Acadie 2008, assemblée générale annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et Forum économique du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse.
- Le personnel de l'Office des affaires acadiennes a assisté à des forums, des symposiums et des assemblées générales annuelles de groupes communautaires francophones, notamment le 40^e anniversaire et assemblée générale annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le forum des membres de la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse et l'assemblée générale annuelle de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse.
- L'Office des affaires acadiennes a offert du soutien administratif à la section Nouvelle-Écosse de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une association internationale de parlementaires francophones. L'Office a coordonné la première cérémonie néo-écossaise de l'Ordre de la Pléiade en octobre 2008. Organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Office des affaires acadiennes, la cérémonie a rendu hommage à 15 parlementaires (anciens et actuels) francophones et à trois leaders communautaires pour leur contribution à la communauté acadienne et francophone. Les leaders communautaires honorés étaient :
 - Marilyn David, Petit-de-Grat, comté de Richmond
 - Paul Gaudet, comté de Digby
 - Stan Surette, comté de Yarmouth

E. Bilan financier

Office des affaires acadiennes Compte rendu des activités – Exercice financier 2008-2009

Office des affaires acadiennes				
	Estimations pour 2007- 2008	Dépenses réelles de 2007-2008	Estimations pour 2008- 2009	Dépenses réelles de 2008-2009
Secteur de service et programme	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dépenses totales de programme	1 988	2 050	2 109	2 147
Recouvrements ordinaires	(1 300)	(1 389)	(1 400)	(1 460)
Personnel financé (ETP) – Total brut	8,0	6,6	9,0	7,6
Personnel financé par la province (ETP) – Total net	4,0	3,3	4,5	3,8

Aucun écart considérable.

F. Mesure du rendement

Le rapport suivant au sujet de la mesure du rendement est divisé selon les objectifs stratégiques, tels que présentés dans notre Plan d'affaires 2008-2009.

F.1 Objectif stratégique n^o 1

Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Résultat 1.1

Le comité de coordination des services en français fournit des conseils au gouvernement dans la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Mesure

Nombre de ministères et offices désignés représentés au sein du Comité de coordination des services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le *Règlement sur les services en français* exige la publication d'une liste des coordonnateurs des services en français. Le public est ensuite informé au sujet des ministères et offices qui aident à conseiller le ministre des Affaires acadiennes au sujet de la mise en œuvre de la *Loi*.

Où en sommes-nous?

2006-2007 – 20

2007-2008 – 22

2008-2009 – 24

L'objectif pour 2008-2009 était de 22, mais à compter de mars 2009, 24 ministères et offices étaient représentés au sein du Comité de coordination des services en français.

Quels sont nos objectifs?

L'objectif ultime dans notre Plan d'affaires de 2008-2009 était de 25. Avec la création du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre, le nouvel objectif ultime est de 26. L'Office des affaires acadiennes continuera d'informer les institutions publiques désignées de leurs obligations visant à encourager leur représentation au sein du Comité de coordination.

Résultat 1.2

Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui élaborent et publient un plan de services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées publient un plan annuel de services en français. Par la publication de ces plans, les institutions publiques informent la communauté acadienne et francophone des améliorations aux services qui seront mises en œuvre dans l'année à venir.

Où en sommes-nous?

2007-2008 – 34

2008-2009 – 34

L'objectif pour l'exercice 2008-2009 était de 38, mais seulement 34 plans ont été publiés.

Quels sont nos objectifs?

En 2009-2010, nous visons 40 plans. Nous continuerons de faire la promotion des obligations des institutions publiques désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*. L'objectif ultime est de 47, c'est-à-dire le nombre d'institutions publiques désignées.

Résultat 1.3

La Nouvelle-Écosse contribue à la mise en œuvre des initiatives de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

Mesure

Participation de la Nouvelle-Écosse aux rencontres de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La participation de la Nouvelle-Écosse aux rencontres de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne indique un degré de contribution aux initiatives pancanadiennes liées à la francophonie canadienne.

Où en sommes-nous?

Notre objectif était d'assister à toutes les rencontres nécessaires, ce qui a été accompli.

En septembre 2008, le ministre des Affaires acadiennes, accompagné des membres clés du personnel, a participé à la réunion annuelle qui a eu lieu à Québec. D'avril à septembre, le ministre a présidé l'organisation, et il est demeuré membre du comité exécutif de septembre à mars. De même, la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a présidé le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, le comité de hauts fonctionnaires qui appuient les ministres.

Durant l'exercice financier, l'Office des affaires acadiennes a appuyé la stratégie d'intervention jeunesse de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en facilitant la participation des jeunes Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise du Conseil jeunesse provincial, à différents aspects de l'initiative.

De plus, le ministre des Affaires acadiennes a siégé à un comité de travail pour la préparation d'une soumission et d'une présentation au CRTC au sujet des services médiatiques en français dans les communautés acadiennes et francophones en janvier 2009.

Quels sont nos objectifs?

Nous sommes satisfaits de notre participation et de notre contribution, et nous prévoyons que le ministre, la directrice générale et le personnel continueront d'appuyer les initiatives de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

Changement de mesure

La mesure pour 2009-2010 est liée aux contributions effectuées à l'appui des initiatives du plan stratégique de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

F.2 Objectif stratégique n° 2

Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.

Résultat 2.1

La capacité du gouvernement d'offrir des services en français augmente.

Mesure

Pourcentage du personnel qui peut offrir des services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La capacité linguistique en français de la fonction publique est une indication de son potentiel d'offrir des services en français. Le recrutement de personnel bilingue et la prestation de formation linguistique en français aux fonctionnaires sont des façons d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Où en sommes-nous?

En 2003-2004, 6,8 pour cent du personnel ont indiqué posséder des compétences de niveau intermédiaire ou avancé en français parlé lors d'un sondage sur la capacité linguistique effectué auprès de 14 ministères et offices par le Comité de coordination des services en français.

En 2008-2009, la Commission de la fonction publique a inclus une question sur les compétences linguistiques en français dans son sondage bisannuel auprès des employés intitulé « How's Work Going? ». La question demande spécifiquement aux employés d'indiquer leur niveau de compétence en français pour le parler et l'écoute, la lecture, et l'écriture. Les résultats du sondage de 2009 devraient être connus à la fin de l'été 2009.

Quels sont nos objectifs?

L'objectif fixé pour cette année était de 6,8 pour cent. Bien que cet objectif soit semblable aux résultats obtenus en 2003-2004, les données du sondage de 2009 représenteront un plus grand échantillonnage des ministères, offices et organismes du gouvernement. Notre objectif ultime a été fixé à 10 pour cent. Une fois les résultats du sondage de 2009 analysés, nous réviserons notre objectif ultime et fixerons un objectif pour le sondage de 2011.

Puisque le sondage est effectué aux deux ans, nous prévoyons faire rapport sur cette mesure chaque fois que les résultats d'un nouveau sondage sont publiés. La cible ultime sera révisée et modifiée, au besoin, en fonction des résultats du sondage de 2009.

Résultat 2.2

Des institutions publiques désignées reçoivent des traductions de documents et d'autre matériel, y compris la correspondance.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui utilisent les services de traduction

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

À titre d'agence centrale du gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services de traduction afin d'aider le gouvernement à offrir des services en français. L'utilisation des services en français par les institutions publiques désignées dans la *Loi sur les services en français* est une indication du niveau de sensibilisation envers ces services et envers l'obligation d'offrir l'information publique en français.

Où en sommes-nous?

2005-2006 – 26

2006-2007 – 30

2007-2008 – 29

2008-2009 – 42

L'objectif pour 2008-2009 de 32 institutions publiques désignées a été dépassé puisque 42 institutions publiques désignées ont utilisé les services de traduction. De plus, 13 institutions gouvernementales qui ne sont pas nommées dans le *Règlement sur les services en français* ont également utilisé les services de traduction.

Plus de 1,6 million de mots ont été traduits au cours de cet exercice financier, ce qui a permis d'augmenter la quantité de renseignements gouvernementaux offerts en français sous différents formats tels que les publications, les discours, la correspondance, le contenu Web et les communiqués de presse.

Quels sont nos objectifs?

Les services de traduction sont offerts à l'ensemble du gouvernement, plus particulièrement aux 47 institutions publiques désignées. Selon leurs besoins et leurs plans de services en français, toutes les institutions publiques désignées peuvent avoir besoin des services de traduction. Une expansion des services de traduction aura lieu en 2009-2010 afin de répondre aux besoins croissants.

L'Office des affaires acadiennes continuera de faire la promotion de ses services de traduction.

Résultat 2.3

Les institutions publiques désignées communiquent une offre active de services en français à l'aide des articles *Bonjour!* (p. ex. les insignes et les affiches) disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.

Mesure

Nombre cumulatif d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles *Bonjour!*

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le programme d'identification visuelle *Bonjour!*, lancé en 2006-2007, a été élaboré afin d'aider les ministères et les institutions publiques désignées à communiquer une offre active de services en français. Les fonctionnaires qui utilisent les articles *Bonjour!* communiquent clairement aux utilisateurs potentiels qu'ils peuvent être servis en français. Le nombre d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles indique la mesure dans laquelle le gouvernement est capable d'offrir des services en français et qu'il fait la promotion de ces services auprès du public.

Où en sommes-nous?

2007-2008 – 27

2008-2009 – 33

L'objectif pour 2008-2009 était de 35, mais à la fin de l'exercice financier, 33 institutions publiques désignées avaient fait une demande et reçu les articles.

Quels sont nos objectifs?

L'objectif pour 2009-2010 est de 38, et l'objectif ultime est l'ensemble des 47 institutions publiques désignées.

Nous nous attendons à ce que les ministères et autres institutions publiques désignées demandent des articles *Bonjour!* supplémentaires à mesure qu'ils élaborent et offrent des services supplémentaires en français, et à mesure que les employés qui suivent des cours de français deviennent suffisamment à l'aise pour indiquer qu'ils peuvent offrir des services en français. L'identité *Bonjour!* continuera de recevoir de l'attention par son utilisation dans d'autres programmes tels que les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français.

Nous continuerons de promouvoir la disponibilité des articles *Bonjour!* et les avantages du programme afin de nous assurer que tous les ministères, offices et organismes qui offrent des services en français les utilisent.

Résultat 2.4

Les institutions publiques désignées développent, adaptent et offrent des services en français à l'aide du financement des ententes intergouvernementales gérées par l'Office des affaires acadiennes.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui ont obtenu de l'aide financière

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le financement de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français peut être utilisé pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation des services en français. Cette mesure indique que de nouveaux services sont élaborés afin d'aider la Nouvelle-Écosse à atteindre les objectifs de son Plan stratégique pour les services en français.

Où en sommes-nous?

2005-2006 – 10

2006-2007 – 17

2007-2008 – 17

2008-2009 – 17

En 2008-2009, l'objectif était de 17 et ce sont bien 17 ministères ou institutions publiques désignées qui ont utilisé plus de 966 000 \$ pour différents projets liés aux services en français. Cette somme inclut un montant de 300 000 \$ versé à Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités pour la mise en œuvre de nouveaux services en ligne, le maintien de services directs en français et la coordination de services en français. Le ministère a fourni un montant équivalent. Des postes de coordonnateurs des services en français ont également été financés dans les ministères des Services communautaires, de la Promotion et de la Protection de la santé et de l'Éducation.

De plus, 10 projets appuyés par le ministère de l'Éducation ont été approuvés pour recevoir des subventions d'une valeur totale de 19 500 \$ du gouvernement du Québec par le biais de l'Accord de coopération et d'échanges.

Quels sont nos objectifs?

L'Office des affaires acadiennes est satisfait des types de demandes de financement reçues et des services qui sont élaborés et offerts. Nous prévoyons que les nouveaux services élaborés par les ministères et les institutions grâce au financement de l'Accord seront maintenus dans le futur et seront inclus dans la planification opérationnelle et budgétaire régulière.

Nous continuerons de considérer de nouvelles possibilités d'échanges et de coopération avec le gouvernement du Québec.

L'objectif pour 2009-2010 demeure 17.

F.3 Objectif stratégique n° 3

Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Résultat 3.1

La communauté acadienne et francophone a accès à de plus en plus de services et programmes offerts en français et qui répondent à ses besoins.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui contribuent au rapport d'étape sur les services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que le ministre des Affaires acadiennes soumette au gouverneur en conseil un rapport annuel qui présente les initiatives et les programmes entrepris et les services offerts par le gouvernement au cours de l'année précédente afin d'atteindre les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes et de respecter l'accès à ces services par les Acadiens et les francophones. Ce rapport informe le gouvernement et le grand public des progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français pour répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Où en sommes-nous?

2007 – 18

2008 – 39

L'objectif pour le rapport de 2008 était de 35 institutions publiques désignées. Cet objectif a été dépassé puisque 39 institutions publiques désignées ont contribué des renseignements sur leurs progrès en matière d'élaboration ou de prestation de services en français.

Quels sont nos objectifs?

Idéalement, les 47 institutions publiques désignées devraient contribuer au rapport d'étape annuel. Un objectif de 40 a été fixé pour l'année 2009-2010.

Résultat 3.2

La communauté acadienne et francophone a l'occasion de participer en français à des réunions provinciales aux fins de consultation avec le public, tel que prévu dans le *Règlement sur les services en français*.

Mesure

Nombre de consultations publiques provinciales effectuées par des institutions publiques désignées et où des services en français sont offerts

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le *Règlement sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées qui entreprennent des rencontres à l'échelle de la province aux fins de consultation avec le public offrent des services en français pendant au moins une session ou offrent d'autres moyens appropriés qui permettront la participation de la communauté acadienne et francophone.

Le fait d'offrir des services en français au cours des consultations avec le public facilite la participation de la communauté acadienne et francophone. Le gouvernement est ensuite en mesure de comprendre les besoins de la communauté et de tenir compte de ces besoins dans l'élaboration de politiques, de programmes et de services.

Où en sommes-nous?

Il s'agit d'une nouvelle mesure pour l'année 2008-2009.

Bien que la mesure mentionne uniquement les consultations publiques à l'échelle provinciale, ce rapport inclut les consultations auxquelles a contribué l'Office des affaires acadiennes afin d'offrir des services en français, ainsi que les occasions d'engager la communauté acadienne et francophone par le gouvernement afin de déterminer ses besoins.

Deux sources de données ont été évaluées : a) projets de consultation publique ou d'engagement public financés par l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français; b) rapports d'étape 2008-2009 inclus dans les plans de services en français pour 2009-2010.

a) Sept projets de consultation publique ou d'engagement public ont été appuyés par les fonds de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français. Ces fonds ont aidé les ministères ou les institutions publiques désignées à offrir des services en français dans le cadre de leur processus de consultation ou de rencontrer directement les intervenants de la communauté acadienne et francophone. (Voir l'activité prioritaire 2 de l'objectif stratégique n° 2 pour obtenir plus d'information.)

b) L'évaluation des plans de services en français a permis d'identifier de nombreuses institutions publiques désignées qui ont engagé la communauté acadienne et francophone de façons autres que des consultations publiques à l'échelle provinciale, par exemple :

- Une version française du sondage sur la satisfaction des utilisateurs des autoroutes est disponible (Transports et Renouvellement de l'infrastructure).
- Un intervenant en matière de participation des employeurs travaille avec les employeurs dans la communauté acadienne et francophone (Travail et Développement de la main-d'œuvre).
- Un coordonnateur de la formation des adultes assure la liaison avec des partenaires tels que l'Université Sainte-Anne et l'Équipe d'alphabétisation de la Nouvelle-Écosse (Travail et Développement de la main-d'œuvre).
- Les coordonnateurs des services en français de certains ministères ont participé aux mini-colloques provinciaux organisés par le Réseau Santé dans la communauté acadienne et francophone (Santé et Promotion et de la Protection de la santé).
- Une version française d'un sondage, de questionnaires en ligne, d'une fiche d'information et du contenu Web a été créée au sujet de la loi sur les renseignements personnels sur la santé de la Nouvelle-Écosse (Santé).
- Des réunions et des échanges d'information ont eu lieu entre le ministère de la santé, le ministère de l'Éducation, le Consortium national de formation en santé et l'Université Sainte-Anne afin de développer une approche de collaboration relativement aux initiatives de formation en santé en français (Santé).
- Des services d'interprétation simultanée ont été offerts lors de la conférence sur les écoles-santé (Promotion et de la Protection de la santé).
- Une version française du sondage des Services de prévention et de traitement des dépendances et du sondage sur la prévention des maladies chroniques et des blessures est disponible (Promotion et de la Protection de la santé).
- Le coordonnateur des services bilingues du centre de santé IWK a consulté les intervenants de la communauté acadienne et francophone et rencontré des membres de la communauté acadienne et francophone afin d'obtenir leurs commentaires sur les façons dont le Centre de santé IWK peut améliorer ses services (Centre de santé IWK).
- Une rencontre et des consultations ont eu lieu avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, le Conseil scolaire acadien provincial et le Comité directeur pour l'immigration francophone (Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse).
- Les autorités de développement régional et les intervenants de la communauté acadienne et francophone ont été engagés afin d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives de développement économique (Développement économique et rural).
- Le sous-comité sur l'inclusion du comité de prévention de la violence familiale a rencontré les intervenants clés de la communauté acadienne et francophone (Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse).
- Des consultations ont eu lieu avec l'Association francophone de la Vallée (Régie régionale de la santé Annapolis Valley).
- Des consultations ont eu lieu avec la table politico-juridique de la communauté acadienne et francophone au sujet de l'élaboration du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013 (Office des affaires acadiennes).

Quels sont nos objectifs?

L'objectif ultime pour cette mesure est que toutes les institutions publiques désignées répondent aux exigences du *Règlement sur les services en français* au sujet des consultations en français. L'Office des affaires acadiennes continuera de sensibiliser le gouvernement aux exigences en matière de consultation du *Règlement* en faisant la promotion des lignes directrices sur les consultations en français et en offrant de l'aide, par exemple de l'aide financière, aux institutions publiques désignées, dans la mesure du possible.

Changement de mesure

Parce que le *Règlement sur les services en français* permet la participation des Acadiens et des francophones d'autres façons que dans des consultations publiques à l'échelle de la province où des services sont offerts en français, cette mesure ne reflète pas toutes les initiatives entreprises dans le but d'engager la communauté acadienne et francophone.

La même mesure a été utilisée dans le Plan d'affaires 2009-2010, mais elle est en cours de révision.

Résultat 3.3

Des institutions publiques désignées ou des fonctionnaires individuels sont honorés pour leur contribution à la prestation de services en français.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées ou de fonctionnaires honorés

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée. En reconnaissant publiquement les contributions d'une personne ou d'un groupe à la prestation de services en français, nous validons le travail effectué par nos fonctionnaires.

Où en sommes-nous?

Il s'agit d'une nouvelle initiative en 2008-2009.

L'objectif pour l'exercice financier était d'élaborer un plan d'action et, en fait, le programme des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français a été élaboré, avec la collaboration du Comité de coordination des services en français, et lancé le 20 mars 2009, qui correspond à la Journée internationale de la Francophonie.

Bien qu'aucun récipiendaire n'a été nommé cette année, trois champions des services en français ont été honorés lors du lancement pour leurs contributions : D^r John Hamm, ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Réal Samson, ancien conseiller spécial de l'Office des affaires acadiennes, et Gabrielle Verri, gestionnaire de programmes, Identité canadienne et Développement culturel, Patrimoine canadien. Dix anciens coordonnateurs des services en français ont également été honorés lors de la cérémonie.

Quels sont nos objectifs?

Notre objectif est de décerner ces prix chaque année. La période de mise en candidature est prévue de septembre à novembre 2009, et les premiers prix seront décernés en mars 2010. Un plan de communications sera mis en œuvre pour informer les employés du gouvernement et le public au sujet du programme.

Changement de mesure

Les lignes directrices du programme indiquent que trois prix seront décernés, soit un prix dans chaque des trois catégories suivantes : Excellence en matière de leadership, Excellence en matière de développement de programme et Excellence en matière de prestation de services au public. Il n'est donc plus approprié de mesurer le nombre d'institutions publiques désignées ou de fonctionnaires honorés.

La mesure qui sera utilisée en 2009-2010 est le nombre de candidatures reçues et le fait que les prix ont été présentés tel que prévu.

G. Information supplémentaire

L'image suivante est utilisée pour promouvoir les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français.

